



La taxe d'apprentissage

MODE D'EMPLOI

“ *Le seul impôt dont vous pouvez
choisir les bénéficiaires !* ”

Une **obligation légale**
pour les entreprises

Destinée à financer
la **formation technologique
et professionnelle...**

... ainsi que les activités
**d'orientation scolaire et
professionnelle** menées
notamment par ZUPdeCO





Pourquoi soutenir l'action de ZUPdeCO ?

Chaque année, 110 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification. Le décrochage scolaire n'est pas une fatalité !

ZUPdeCO agit contre l'échec scolaire par une action préventive et une action curative :

Le tutorat solidaire

Des étudiants bénévoles de grandes écoles ou d'universités se mobilisent pour accompagner de façon individuelle ou collective des collégiens en difficulté scolaire, issus de familles défavorisées. Chaque collégien est accompagné ainsi 3 fois par semaine, pour lui permettre d'obtenir le premier diplôme de sa vie : le brevet des collèges.

Le Samsung Campus

Une école gratuite de développeur web pour les 18-25 ans déscolarisés et passionnés d'informatique, qui offre à ces jeunes au bout de 2 ans, un accès à l'emploi dans un secteur en forte demande.



Comment la taxe d'apprentissage est-elle répartie ?

Montant : **0,68 %** de la masse salariale



26 % "quota"
(pour les CFA)



51 % "régions"
(pour le
développement de
l'apprentissage)



23 % "hors quota"



Dont établissements concourant à
« offrir aux jeunes sans qualification
une nouvelle chance d'accès à la
formation » et « organismes
participant au service public de
l'orientation »

**= habilitation de ZUPdeCO
par la préfecture de Région**

*Pour 100 € de T.A. versés,
23 € peuvent revenir à ZUPdeCO*



Comment verser la taxe d'apprentissage à ZUPdeCO ?

Le versement de la T.A. s'effectue via un **Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA)**.

Sur le formulaire fourni par l'OCTA,
**il suffit d'indiquer clairement ZUPdeCO
comme bénéficiaire des 23% du "hors quota" :**

26 ter rue Nicolai 75012 Paris

SIRET : 488 999 582 00015

Association agréée sur la liste dérogatoire de la préfecture
de Paris et Ile-de-France

Astuce...

*Vous pouvez aussi agraffer **le bordereau**
fourni par ZUPdeCO (**page 5**)*

Date limite de paiement : 28 février 2018

Contacts ZUPdeCO :

Marion Boucherat

06 84 72 11 12

marion.boucherat@zupdeco.org

François-Afif Benthane

06 09 05 09 05

francois@zupdeco.org



TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

DEMANDE DE VERSEMENT À L'ASSOCIATION ZUPdeCO

A retourner à votre OCTA

Agrafée à votre bordereau général de déclaration de versement

Merci de l'attention que vous portez à l'action de notre association. Votre participation nous permettra de poursuivre et d'amplifier nos actions auprès des jeunes en difficulté scolaire, par notre programme de tutorat solidaire et notre école Samsung Campus.

1/ ENTREPRISE :

Nom / Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Code NAF : SIRET :

> Contact : Décisionnaire et/ou gestionnaire de la taxe d'apprentissage

Nom / Prénom :
Fonction :
Tél. :
E-mail :

2/ ORGANISME COLLECTEUR DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Nom :
Adresse :
Ville :
Contact : Tél :

3/ MONTANT VERSEMENT SOUHAITÉ – montant en "hors quota" AC :

L'entreprise déclare reverser à l'association ZUPdeCO
au titre des activités complémentaires la somme de

**Votre Centre Collecteur vous a adressé un bordereau de versement de la taxe d'apprentissage.
Voici les éléments à indiquer :**

VERSEMENT DESTINÉ À LA STRUCTURE SUIVANTE

Association ZUPdeCO
Agréée sur la liste dérogatoire de la préfecture de Paris et Ile-de-France
Numéro SIRET : 488 999 582 00015
Adresse : 26 ter rue Nicolaï - 75012 Paris